



Fiche d'adhésion – Saison 2011/2012

Partie Réservée au Club

date d'adhésion :

numéro de licence :

Cher(e) adhérent(e) ou futur(e) adhérent(e),

Si vous souhaitez faire partie des nôtres la saison prochaine, vous trouverez ci-joint le dossier d'adhésion pour la saison 2011/2012 que vous devez compléter.

CONDITIONS D'ADHESION

- ✓ 8 ans révolus
- ✓ Certificat médical de moins d'un an (pensez à en conserver un double), utiliser en priorité le **modèle fédéral**
- ✓ Autorisation parentale pour les mineurs
- ✓ Une photo d'identité récente pour les nouveaux adhérents.

FRAIS D'ADHESION

La cotisation annuelle comprend :

- ✓ La licence fédérale FFESSM
- ✓ Une assurance « responsabilité civile » – garanti un tiers des dommages que vous pourriez lui causer
- ✓ Possibilité de passage de brevet
- ✓ Prêt de matériel pour les plongeurs en formation N1, la première année

DEMANDE D'ADHESION

Nom :

Profession:

(N'oubliez pas de préciser toute modification de votre état civil en cas de mariage ou de divorce)

Prénom :

Date de naissance:

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél domicile :

Tél professionnel :

Tél cellulaire :

e-mail :

J'autorise la parution de mes numéros de téléphone et adresses e-mail dans l'annuaire du site internet du club :

OUI

NON

NIVEAU DE PLONGEE

Joindre une copie des derniers diplômes obtenus pour les nouveaux adhérents

Niveau de plongeur :

Niveau d'encadrant :

date et lieu du dernier examen :

Autres (CMAS, PADI, ANMP, ...) :

^[1] Pour les jeunes plongeurs (moins de 14 ans) certificat médical délivré par un médecin fédéral, un médecin diplômé de médecine subaquatique ou hyperbare, assorti d'une visite ORL incluant une audiotympanométrie. Par un médecin fédéral, un médecin diplômé de médecine subaquatique ou hyperbare, ou un médecin du sport pour tout passage de brevet à partir du niveau 2. Par tout médecin dans les autres cas.

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT

Nom : Prénom :
adresse :
code postal : ville :
tél. domicile : tél. professionnel :
tél. cellulaire : e-mail :

COTISATIONS

Adhésion avec licence	Enfant (de 8 à 12 ans)	30,00 €	dont 10,30 € licence	<input type="checkbox"/>
	Jeune (de 12 à 16 ans)	50,00 €	dont 23,20 € licence	<input type="checkbox"/>
	Adulte (à partir de 16 ans)	85,00 €	dont 36,65 € licence	<input type="checkbox"/>
Adhésion sans licence		50,00 €		<input type="checkbox"/>
Adhésion avec licence, non plongeur		50,00 €		<input type="checkbox"/>
Licence passager (licence sans adhésion)		40,00 €		<input type="checkbox"/>
Assurance complémentaire	Loisir 1	18,50 €		<input type="checkbox"/>
	Loisir 2	29,50 €		<input type="checkbox"/>
	Loisir 3	51,00 €		<input type="checkbox"/>
Réduction tarif familial (cf tableau Annexe 4 du règlement intérieur)		-	€	
	total :			€

QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE

Joindre une copie des pièces justificatives pour les nouveaux adhérents

Carte mer : CFPS :
Permis cotier : date et lieu d'examen :
Permis fluvial : RIFAP :
date et lieu d'examen :
Plongeur Nitrox : Moniteur RIFAP :
Plongeur Nitrox Confirmé: date et lieu d'examen :
Autres :

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

La fédération vous permet de souscrire une assurance complémentaire qui vous permet de bénéficier de garanties d'assurance et d'assistance.

La nature et les montants des prestations de cette garantie supplémentaire sont repris en annexe.

Pour plus de renseignement consulter le site du Cabinet Lafont : <http://www.cabinet-lafont.com/>

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'opposition (art.26 de la loi), d'accès (art.34 & 38 de la loi), et de rectification (art.36 de la loi) des données vous concernant.

Je déclare avoir connaissance des Statuts, du Règlement Intérieur du CPALB et de la législation imposée pour la pratique de la plongée (disponible au club ou sur le site internet du CPALB), et m'engage à les respecter, ainsi que les consignes imposées par le Président, le Responsable technique et le Directeur de Plongée ou le Directeur de Bassin.

Fait à : _____
Le : _____

Signature :

TABLEAU DES GARANTIES ET PRIMES POUR LA SAISON 2011/2012



Tableau des garanties et primes pour la saison 2011/2012 (suite)

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties Individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de recherche et de sauvetage	1 615 €		3 578 €		6 268 €		36 565 €	
Frais de caisson hyperbare	36 565 €		36 565 €		36 565 €		36 565 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place	7 313 €	32 386 € (a)	25 595 €	32 386 € (a)	29 250 €	300 000 € (a)	7 313 €	32 386 € (a)
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Soins dentaires urgents	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 47,60 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical)	Sans limitation de somme							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA Assistance : +33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7.							
Avance sur la caution pénale à l'étranger	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	10 447 €		36 565 €		83 575 €		10 447 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 313 €		21 938 €		41 788 €		7 313 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	797 €							
GARANTIES LOISIRS TOP (d)								
Garanties de base ci-dessus + Assurance voyage plongée MONDE ENTIER ci-dessous								
<i>Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence</i>								
Annulation voyage plongée	- 6 268 € par bénéficiaire et 31 341 € pour un même évènement - Franchise de 31 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 268 € par bénéficiaire et 31 341 € pour un même évènement - Sans franchise						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 268 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 314 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	799 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 31 € par bénéficiaire						Néant	
Garantie "Avance sur la caution pénale à l'étranger"	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €	31 341 €	31 341 €	Néant	
TARIFS ANNUELS TTC								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
Loisir de base	18,50 €		29,50 €		51,00 €		10,50 €	
Loisir TOP	36,50 €		47,50 €		78,00 €		Pas de garanties	
<small>(a) Franchise de 23 € pour les frais de traitement. (b) Franchise de 15 € par dossier (c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable (d) Retrouvez les Conditions Générales du contrat TOP FFESSM sur : www.cabinet-lafont.com (rubrique «service en ligne»)</small>								
<small>Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessite une convention d'assistance spécifique. Contactez le Cabinet Lafont, téléphone : 04 68 35 22 26.</small>								